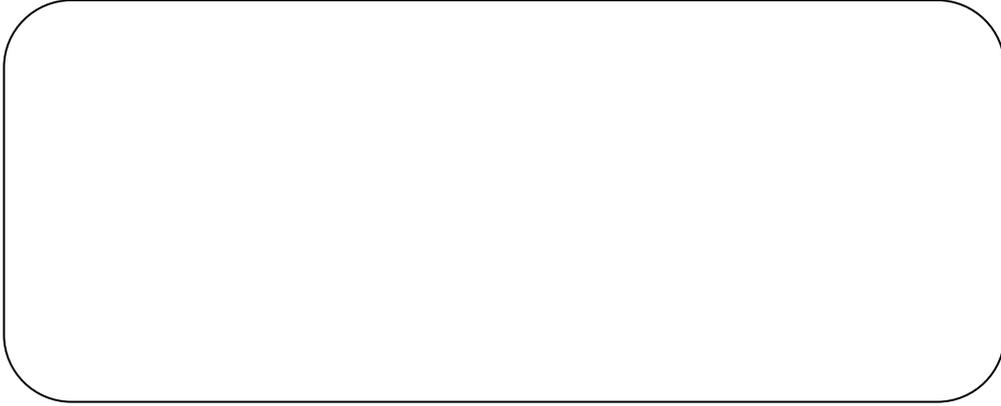


-

## مدرسة الدكتوراه للعلوم القانونية والسياسية



:

:

.....	.....()	.....	.
.....	.....()	.....	.
.....	.....()	.....	.
.....	.....( )	.....	.

**2011/05/10 :**

بِسْمِ اللَّهِ الرَّحْمَنِ الرَّحِيمِ

اعترافاً بالفضل أتوجه بالشكر الجزيل إلى الأستاذ

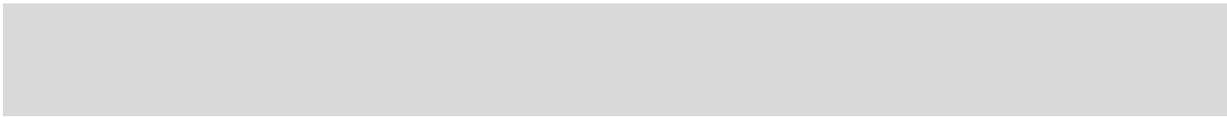
الدكتور "كتومحمد الشريف"

الذي أشرف على هذا العمل وتصحيحه لحوال فترة البحث

فجزاه الله عنى كل خير







- Cf : confère
- E.J.C : Editions du Juris-Classeur.
- Fasc. : Fascicule.
- N° : Numéro
- Op.cit : Ouvrage Précédemment Cité.
- P : Page.
- P.U.F : Presses Universitaires de France.
- Para : Paragraphe.
- PP : de la Page à la Page.
- R.A.S.J.E.P :Revue Algérienne des Sciences Juridiques Economiques et politiques.
- R.D.A.I : Revue de Droit des Affaires Internationales.

R.D.E.P : Revue de Droit et Economie Politique.  
R.D.P : Revue du Droit Public  
R.F.D.A : Revue Française de Droit Administratif.  
R.Gaz. Pal : Revue Gazette du Palais.  
R.J.C : Revue de Jurisprudence Commerciale  
R.M.L.N.J.C : Revue Mensuelle Lexis Nexi Juris-Classeur  
R.T.D.C.D.E : Revue Trimestrielle de Droit Commercial et de Droit Economique.  
R. D : Recueil Dalloz  
S.L.E : Sans Lieu d'Edition.

(1) 03-03

(2) 2/44

12 11 10 7 6

(3) 48 13

(4) 63

2003	43	.	2003	19	03-03	-1
		.2008	36	2008	25	12-08
				» :	44	-2
		.«...	12 11 10 7 6			
		9 8		» :	13	-3
» :48	«	12 11 10 7 6				
		.«				
				» :	63	-4
		.«...				

(1)

:

(... )

2008 : « - -1  
14 13 - .160 159 169-159

(la régulation de

( )

deuxième niveau)

(1)

(2)

(3)

---

1-Frédérique DUPUIS-TOUBOL, «**Le juge en complémentarité du régulateur**», in : les régulations économiques : légitimité et efficacité, sous la direction de Marie-Anne Frison Roche, Presses de Sciences PO et Dalloz, Paris, 2004, p138 et 139.

2-Jean-Jacques ISRAEL, «**La complémentarité face à la diversité des régulateurs et des juges** », in : les régulations économiques légitimité et efficacité, sous la direction de Marie-Anne Frison-Roche, Presses de Sciences PO et Dalloz, Paris, 2004, p146.

3-Frédérique DUPUIS-TOUBOL, «**Le juge en complémentarité du régulateur** », Op.cit, p138.

03-03

)

.( )

(

# الفصل الأول:



:



(1)

( )

( )

.( )

( )  
2005-2004



/ -1

.261

---

# المبحث الأول:

## اختصاص القاضي العادي بتسليط الجزاءات المدنية على الممارسات المضادة للمنافسة

(1)

(2)

---

1 - Romain GODET, «La participation des autorités administratives indépendantes au règlement des litiges juridictionnels de droit commun : l'exemple des autorités de marché», R.F.D.A., N°5, Septembre-Octobre 2002, pp957-967. Cf. p957.

)

/ -2

.357 2006/2005

(

:



( )

.( )

:

.

...

( )

.

( )<sup>(1)</sup>

)

.(

1990

/ -1

.179

:



:

.

» : 03-03 13

9 8

.« 12 11 10 7 6

9 8

( )

.( )

.

:

(1)

.

(2)

03/03

06/95

-1

.48 2004-2003

( )

/ -2

.357

:

.12 11 10 7 6

(1)

(2)

(3)

(4)

(5)

---

1- Marie MALAURIE-VIGNAL, **Droit interne de la concurrence**, Armand Colin, Paris, 1996, p162.

2- Marie Chantal BOUTARD-LABARDE, Guy CANIVET, **Droit français de la concurrence**, ( droit des affaires) L.G.D.J, Paris, 1994,p246.

-3

.195 2006

:

-4

Hosni NAGUIB, «**Les sanctions non criminelles en matière de délits économiques** », R.D.E.P, N°2 , Juin 1966, pp121-131. Cf. p122.

5 - Ibid, p125.

:

---

« les pompistes »

« des cuves »

(1)

(2)

(3)

---

1-Emmanuelle CLAUDEL, **Les ententes anticoncurrentielles et droit des contrats**, thèse pour le doctorat en droit, Université de Paris X- Nanterre, 1994, p452, Voir sur : [www.glose.org](http://www.glose.org).

2-Marie MALAURIE-VIGNAL, **Droit de la concurrence interne et communautaire**, Armand Colin, Paris, 3<sup>ème</sup> édition, 2005, p223.

3-Jean-Bernard BLAISE, **Droit des affaires : «commerçant, concurrence, distribution»**, L.G.D.J, Delta, Paris, 1999, p445.

:



:

:

9 8

» 13

»

8

«...»

7 6

«

7 6

» :

9

.«

7 6

03-03

:

:

-1

(1) 2005 12 175/05

(2)

-2

-3

:

:

-

(3)

-

-

:

(4) 1990

2005 12 175-05 -1

.2005 35

2- Samy LAGHOUATI, Florent FASSIER et Ali MEBROUKINE, «Le droit Algérien de la concurrence à la croisée des chemins», R.D.A.I, N°5, 2006, pp691-695. Cf. p692.

3- Yves CHAPUT, Le droit de la concurrence, P.U.F., Paris, 1991, p46.

4- Samy LAGHOUATI, Florent FASSIER et Ali MEBROUKINE, «Le droit Algérien de la concurrence à la croisée des chemins», op.cit, p692.

:

---

(1)

2 9

France (Communication Media Services) CMS

1/10

Telecom

France Telecom

1/10

(CMS) (liste orange)

86 82

(2)

---

1-Ils chercheront, par exemple, à démontrer que leur comportement assure une meilleure utilisation d'investissements couteux, une réduction de leurs frais généraux, ou une spécialisation complémentaire pour les parties à une entente, facilitant la production ou la distribution. Voir : Yves CHAPUT, **Le droit de la concurrence**, Op.cit, p47.

2- Alain GUEDJ, **Pratique du droit de la concurrence national et communautaire**, Litec, Paris, 2000, p160 et 162.

:



(1)

(2)

:

(3)

( )

/ -1

.151-141

2 - Khalifa TOUNAKTI, « **Le rôle du pouvoir judiciaire dans l'application du droit et de la politique de la concurrence** », Voir sur : [www.concurrence.com](http://www.concurrence.com)

.8 .20-7 2002 1 . . . . . « » -3

:

(1)

» : 1/102

(2) «

(3)

:

: -

(4)

: -

### Concessionnaires

9 8 7

-1

.134 2005-2004

1975 78

1975 26

58-75 -2

3- Yves CHAPUT, **Le droit de la concurrence**, Op.cit, p54.

4-Malgorzata KOZAK, «**La sanction civile des violations du droit de la concurrence au regard de l'acquis communautaire et du droit polonais, quelques commentaires après l'adhésion** », R.D.A.I., N° 03, 2005, pp 375-388. Cf. p377.

:

1986 1

(1)

: -

(2)

: -

(3)

(4)

(5)

( ) / -1

.359

2- Yvan AUGUET, **Droit de la concurrence (droit interne)**, Ellipses, Paris, 2002, p143.

2002 1 « » / -3

.75 76-53

.13 « » -4

.53 « » / -5

:

(1)

:

L. 421-7

:

—

(2)

---

1- Jaouida GUIGA, «**Le droit tunisien de la concurrence à l'ère de la mondialisation**», R.J.C., N°4, avril 2000, pp 63-74. Cf. p63.

2-Les associations ne peuvent intervenir que dans les procès en responsabilité («**la réparation d'un préjudice**»), et non en nullité, intentés par les consommateur; elles ne peuvent intervenir quand le consommateur se trouve en position de défendeur, puisque le texte vise la « demande initiale»(du consommateur), L'association ne peut agir par voie d'intervention, aux côté de la victime et non à titre principal. Voir : Marie MALAURIE-VIGNAL, **Droit interne de la concurrence**, Op.cit, p163.

:

---

L.421-6 : —

(1)

(2)

(3)

15

:

48

» 03-03

«

---

1- Marie MALAURIE-VIGNAL, **Droit interne de la concurrence**, Op.cit, p163.

2-Marie Chantal BOUTARD-LABARDE, Guy CANIVET, **Droit français de la concurrence**, Op.cit, p246.

«

» : 2/102

-3

:



(1)

(2)

(3)

.180

)

.359

.367

/ -1

/ -2

(

-3

:



( )

.( )

:

03-03

48

( )

( )

.( )

.

:

(1)

---

-1

.197

:



(1)

(2)

(3)

:

-

-

(4)

-

1- Hosni NAGUIB, «Les sanctions non criminelles en matière de délits économiques», Op.cit, p124.

-2

.197

( )

/ -3

.360

124

-4

:



. :

(1)

48

124

» :

.«

(2)

(3)

1 - Jean-Bernard BLAISE, **Droit des affaires**, Op.cit, p446.

2- Marie-Anne FRISON-ROCHE, Marie- Stéphane PAYET, **Droit de la concurrence** Dalloz, Paris, 2006, pp277-279.

)

-3

(

.148 2004-2003

:

(1)

:

(2)

(3)

03-03

48

(4)

---

1- David KATZ, **juge administratif et droit de la concurrence**, Presses Universitaires D'aix-Marseille-PUAM, Paris, 2004, p410.

2- Valérie LASSERRE-KIESOW, «**La promotion des sanctions civiles en droit des pratiques anticoncurrentielles**», R.D, N° 30, Septembre 2007, pp 2116-2120. Cf. p2117.

.13 « » -3  
.76-75 « » / -4

:

---

L. 421-1, al.1

(1)

1986 1

1986 1

8 7

(2)

(3)

1992

«L'action en représentation conjointe»

---

1- Marie Chantal BOUTARD-LABARDE, Guy CANIVET, **Droit français de la concurrence**, Op.cit, p246.

( ) / -2

.361

3 - Valérie LASSERRE-KIESOW, «**La promotion des sanctions civiles en droit des pratiques anticoncurrentielles**», Op.cit, p2118.

:

---

L. 442-1

:

—

—

—

(1)

2006 8

(2)

12

(3)

---

1-«Les sanctions civiles à l'encontre des pratiques anticoncurrentielles », Voir sur : [www.concurrence.com](http://www.concurrence.com)

2- Valérie LASSERRE-KIESOW, «La promotion des sanctions civiles en droit des pratiques anticoncurrentielles », Op.cit, p2118.

3-«Les sanction civiles à L'encontre des pratiques anticoncurrentielles », Op.cit, p4.

:

---

(1)

(2)

(3)2007 6

:

---

1 -Emmanuelle CLAUDEL, «**Concurrence** », R.T.D.C.D.E., N°3 Juillet-septembre, 2001, pp663-683. Cf. p668.

2 -L'article L.442-6-III du code de commerce prévoit que «Lors de cette action, le ministre chargé de l'Economie et le ministère public peuvent demander à la juridiction saisie d'ordonner la cessation des pratiques mentionnées au présent article, Ils peuvent aussi, pour toutes ces pratiques, faire constater la nullité des clauses ou contrats illicites, demander la répétition de l'indu et le prononcé d'une amende civile dont le montant ne peut excéder 2million d'euros, la réparation des préjudices subis peut également être demandée », Ibid, p668.

3 - Aurélie BALLOT-LENA, **La responsabilité civile en droit des affaires des régimes spéciaux vers un droit commun**, L.G.D.J, Lextenso éditions, Paris, 2008, p14.

:



(1)

(2)

(3)

(4)

2007 2 . . . . .



-1

.68

82-55

2 - Jean-Bernard BLAISE, **Droit des affaires**, Op.cit, p446.

)

/ -3

.372 371

(

4 - Marie MALAURIE-VIGNAL, **Droit de la concurrence interne et communautaire**, Op.cit, p224.

(1)

(2)

---

1 - « Le juge doit s'efforcer d'en fixer le montant, non seulement à la mesure du dommage directement subi par celle-ci mais aussi en fonction de l'ensemble des préjudices induits, des risques pris par l'entreprise dénonciatrice, de sa contribution personnelle à la mise en œuvre d'une politique de concurrence et du coût effectif du procès de sorte que, par son caractère exhaustif, la réparation civile participe d'une démarche dissuasive. Cette conception large de la réparation est elle aussi, une composante essentielle de la coopération du juge à une politique économique ». Voir : Frédérique DUPUIS-TOUBOL, « **Le juge en complémentarité du régulateur** », Op.cit, p135 et 136.

( )

-2

.375-372

:

(1)

(2)

4

( )

(3)

(4)

(5)

( )

---

1-Marie Chantal BOUTARD-LABARDE, Guy CANIVET, **Droit français de la concurrence**, Op.cit, p247.

2 - Frédérique DUPUIS-TOUBOL, «**Le juge en complémentarité du régulateur**», Op.cit, p143.

3- Ibid, p142.

( )

/ -4

.357

5- René POESY, «**Le rôle du conseil de la concurrence et du juge judiciaire en Algérie et en France en droit des pratiques anticoncurrentielles, aspects procéduraux**», in : L'Algérie en mutation (les instruments juridiques de passage à l'économie de marché) sous la direction de Robert CHARVIN et Ammar GUESMI, l'harmattan, S.L.E, 2001, pp 161-177. Cf. p168.

:

---

(1)

.( )

(2)

(3)

---

1- Marie MALAURIE-VIGNAL, **Droit de la concurrence interne et communautaire**, Op.cit, p224.

2 - Yves CHAPUT, **Le droit de la concurrence**, Op.cit, p49.

3 - David KATZ, **Juge administratif et droit de la concurrence**, Op.cit, p195.

:



(1)

( )

(2)

:



(1)

(2)

» : 03-03 57  
( 2.000.000)

«

)



.368 / -1  
(

2 -Valérie LASSERRE-KIESOW, «La promotion des sanctions civiles en droit des pratiques anticoncurrentielles», Op.cit, p2120.

:

(2)

15

(1)

06/95

(3)

03-03

L.420-6

1986

1

:

L.420-6

( ) 1995 9

1995

25

06-95

-1

» :

-2

6

12 11 10 7

14 13

«

.72

"

"

/ -3

:



1986

1

8 7

-

-

-

-

(1)

(2)

L.420-6

(3)

1986

1986

(

)

/ -1

: 363

André DECOCCQ, « **La dépenalisation du droit de la concurrence**», R.J.C., N°11, 2001, pp 89-103. Cf.p100.

2- Romain GODET, « **La participation des autorités administratives indépendantes au règlement des litiges juridictionnels de droit commun : l'exemple des autorités de marché** », Op.cit, p959.

3 - Pierre BEZARD, « **La place du droit de la concurrence** », R.J.C., N° 4, 2000, pp 99-102. Cf. p102, Voir aussi :

Laurence NICOLAS-VULLIERME : « **Procédure en droit interne de la concurrence**», E.J.C., 1998, Fasc 55, Para. 38.

:

---

(1)

3

(2) 10 2004

5

2000 16

100.000

(3)

---

1- Marie MALAURIE-VIGNAL, « **Que reste-t-il de la dépenalisation voulue par les rédacteurs de l'ordonnance du 1<sup>er</sup> décembre 1986? Bilan et perspectives** », R.M.L.N.J.C (contrats-concurrence-consommation), N°12, Décembre 2006, pp 14-18. Cf. p16.

2 - Ibid, p16.

3- Khalifa TOUNAKTI, «**Le rôle du pouvoir judiciaire dans l'application du droit et de la politique de la concurrence**», Op.cit, p5.

---

## المبحث الثاني

الإشكاليات التي يثيرها تطبيق الجزاءات المدنية على  
الممارسات المقيدة للمنافسة

( )

)

.(

:



:

( )

.( )

:

(1)

9 8

---

1 - «Les sanctions civiles à l'encontre des pratiques anticoncurrentielles», Op.cit, p7.

:



( )

2002 28

L.420-2 L.420-1

(1)

---

1 - «La violation...des dispositions des articles L.420-1 et L.420-2 du code de commerce constitue des fautes délictuelles justifiant l'action en réparation... sur le fondement de l'article 1382 du code civil », Voir : Aurélie BALLOT-LENA, **La responsabilité civile en droit des affaires des régimes spéciaux vers un droit commun**, Op.cit, p442.

:

(1)

(2)

(En dessous de

seuil de sensibilité)

(3)

(Un accord d'une importance mineure)

(4)

.162

"

"

-1

2-Valérie LASSERRE-KIESOW, «**La promotion des sanctions civiles en droit des pratiques anticoncurrentielles**», Op.cit, p2119.

( )

/ -3

.371 370

4-Valérie LASSERRE-KIESOW, «**La promotion des sanctions civile en droit des pratique anticoncurrentielles**», Op.cit, p2119.

:

(Concurrence déloyale)

(1)

(2)

(3)

13

"

"

( )

-1

.374- 373

.376

-2

21

2008

25

09-08

-3

.2008

:



(1)

(2)

13

"

"

(3)

.

:

2009

:

-1

.63 62

03-03

1/44

-2

.61

:

-3

43

:



-

(1)

-

(2)

(3)

:

1996	17	44-96		15	-1
			1996	5	
				16	-2
				17	-3

:



(1)

(UFC)

(La Téléphonie mobile)

11000

(2)

(3)

---

1- Nathalie JALABERT-DOURY, Laurent NOUVEL et Delphine LE MAREC, «**Politiques de concurrence**», R.D.A.I., N°6, 2006, pp 803-810. Cf. p804.

2 - Ibid., p 805 et 806.

( )

/ -3

.376

---

Chapelle c/ sony

(1) 10

(2)

(3)

(DGCCRF)

(4)

(5)

---

1- Daniel FASQUELLE, «**Les dommages et intérêts en matière anticoncurrentielle** », Voir sur : [www.minefi.gouv.fr/DGCCRF/](http://www.minefi.gouv.fr/DGCCRF/)

2 -Ibid.

3- Nathalie JALABERT-DOURY, Laurent NOUVEL et Delphine LE MAREC, «**Politique de concurrence**», Op.cit, p806.

4 - Daniel FASQUELLE, « **Les dommages et intérêts en matière anticoncurrence**», Op.cit, p3.

5- Lors d'un colloque, le directeur de la DGCCRF a invité les plaignants à informer de manière plus systématique la DGCCRF de leurs actions afin que la DGCCRF puisse, le cas échéant, intervenir et mettre à la disposition de la juridiction les éléments rassemblés par ses services. Voir : Nathalie JALABERT-DOURY, Laurent NOUVEL et Delphine LE MAREC, «**Politiques de concurrence**», Op.cit, p807.

:

---

2005 19

:

.

.

-

-

.

-

(1)

.

(2)

.

---

1-Livre vert, du 19 Décembre 2005, intitulé «Actions en dommages et intérêts pour infraction aux règles communautaires sur les ententes et les abus de position dominante», Voir sur : [http://eur-lex.europa.eu/LexUriServ/site/fr/com/2005/com2005\\_0672fr01.pdf](http://eur-lex.europa.eu/LexUriServ/site/fr/com/2005/com2005_0672fr01.pdf)

2- Jean Cyril BERMOND, « **L'introduction en droit français de la concurrence des actions de groupe : le débat est-il Franco-français ou Franco – Européen ?** », R.D.A.I, N° 1, 2007, pp 41 – 56. Cf. p 50.

:



: 70 . »

«

(1)

(2) .

(3)

(4)

.139

:

-1

71

-2

» :

73

-3

.«

74

-4

.  
48

:



(1)

(2)

77

(3)

» :

.«

(4)

(5)

.140

:

-1

75

-2

76

-3

» :

81

-4

.«

126

-5

:



.

:

( )

.( )

:

:

---

(1)

(2)

(3)

(4)

(5)

---

1-Nathalie JALABERT-DOURY, Laurent NOUVEL et Delphine LE MAREC, « **Politiques de concurrence** », Op.cit, p805.

2- Ibid, p805.

3- Marie Chantal BOUTARD-LABARDE, Guy CANIVET, **Droit français de la concurrence**, Op.cit, p247.

4- Marie- Anne FRISON-ROCHE, Marie-Stéphane PAYET, **Droit de la concurrence**, Op.cit, p279.

5-Or le temps est une arme très efficace contre les victimes. En un mot, les victimes n'ont souvent pas les moyens d'avancer les frais de procédure pendant de nombreuses années dans l'espoir de voir leur préjudice finalement réparé. Voir : Frédérique DUPUIS-TOUBOL, «**Action civile en matière de pratiques anticoncurrentielles : éléments de problématique**», in : «La réparation du préjudice cause par une pratique anticoncurrentielle en France et à l'étranger : bilan et perspectives», Colloque organisé le 17 octobre 2005 à la cour de cassation, Voir sur : [www.courdecassation.fr](http://www.courdecassation.fr)

:

(1)

:

(2)

145 125

(3)

(4)

---

1 -CHARLIER-BONATTI, «**Eléments du préjudice**», in : «la réparation du préjudice causé par une pratique anticoncurrentielle en France et à l'étranger : bilan et perspectives» colloque organisé le 17 octobre 2005 à la cour de cassation. Voir sur : [www.courdecassation.fr](http://www.courdecassation.fr)  
2 -Daniel FASQUELLE, «**Les dommages et intérêts en matière anticoncurrentielle**», Op.cit, p3.

.« » : 125 -3

:

---

(Sony) (Société concurrence)

45.734,71

(1)

5.213.756,39

Labinal

Mors

(2) Peugeot

Eco system

243.918,43

128

(3)

:

-

-

---

1 - Daniel FASQUELLE: «**Les dommages et intérêts en matière anticoncurrentielle**», Op.cit, p3.

2 - Ibid, p4.

3 - Frédérique DUPUIS- TOUBOL, « **Action civile en matière de pratiques anticoncurrentielles: éléments de problématique** », Op.cit, p 2 et 3.

:



(1)

-  
-

(2)

(3)

---

.	128	-1
137	134	-2
.	141	-3

:

---

(1)

(2)

03-03

38

(commission

européenne)

(3)

(Luk Lamellen)

(Valèò)

---

	28	27	-1
» :	38		-2

.«....

3- «Conseil de la concurrence», Rapport annuel 2003, la documentation française, Paris, Juin 2004, p38.

---

(1)

(2)

France Télécom

(sa base annuaire)

(France Télécom)

100

(France Télécom)

(3)

---

1-Nathalie JALABERT-DOURY, Laurent NOUVEL et Delphine LE MAREC, «**Politique de concurrence**», Op.cit, p807.

2- Renaud DE NOIX DE SAINT MARC, «**Régulateur et juges : introduction générale**», in : les régulations économiques légitimité et efficacité, sous la direction de Marie-Anne Frison-Roche, Presses des Sciences Po et Dalloz, Paris, 2004, p116.

3 - Frédérique DUPUIS- TOUBOL, « **Action civile en matière de pratiques anticoncurrentielles: éléments de problématique** », op.cit., p3.

:

---

(Producteurs autonomes d'électricité)

(EDF)

(1)

(2)

15

2001

(4)2005

(3)

---

1 - <http://www.legifrance.gouv.fr>

.163

«

»

-2

3- Jean Cyril BERMOND, « **L'introduction en droit français de la concurrence des actions de groupe : le débat est-il franco-français ou franco-européen?** » Op.cit, P55 et 56.

4- Décret N°2005-1756 du 30 Décembre 2005 fixant la liste et le ressort des juridictions spécialisées en matière de concurrence, de propriété industrielle et de difficultés des entreprises, JORF, N°304 du 31 décembre 2005.

:

---

(1)

2005

(2)

L.462-3

---

1 - Yvan AUGUET, **Droit de la concurrence (droit interne)**, Op.cit, p143.

2- Jean Cyril BERMOND, « **L'introduction en droit français de la concurrence des actions de groupe : le débat est-il franco-français ou franco-européen?** » Op.cit, p55.

# الفصل الثاني:

(1)

(2)

(3)

(4)

.53

«

»

/ -1

)

/ -2

.379

(

3 - Jaouida GUIGA, « Le droit Tunisien de la concurrence à l'ère de la mondialisation », op.cit., p63.

.80

/ -4

60

( )

( )

.( )

## المبحث الأول:

### الاختصاص المستحدث للقاضي العادي برقابة قرارات مجلس المنافسة

( )

.( )

:

.

( )

.( )

:

(1)

( )

.( )

-

(1)

( )

1986

15 (2)

1986 01

(3)

:

« 351-330 2007 24-23 »

-1

.339

2 - David KATZ : **Juge administratif et droit de la concurrence**, op.cit., p.27.

: -3

.40 2007-2006

(1)

(2)

1987 6

(3)

(4)

(5)

:

(6)

-1

.118

-2

.227 2000

3 - Marie MALAURIE-VIGNAL: **Droit interne de la concurrence**, op.cit., p161.

4 - Jean-Bernard BLAISE: **Droit des affaires**, op cit., p442.

-5

.118

( )

/ -6

.336

(1)

(2)

(3)

.227

.93 2007

---

-1

-2

-3

.119

(1)

-

(2)

(3)

1987

---

1 - David KATZ, **Juge administratif et droit de la concurrence**, Op.cit., P.27.

-2

286-272      2007      24-23

.280

.120      2000

(      )

-3

(1)

.

(2)

.

(3) ( )

.

---

1 - Jean-Bernard BLAISE, **Droit des affaires**, Op.cit, p443.

( )

/ -2

.336-335

.336

-3

(1)

(2)

(3)

(4)

» BEZARD Pierre

( )

/ -1

.337

.96-95

-2

3 - De plus : loin des faits, le juge administratif raisonnerait uniquement en termes de hiérarchie des normes, il ne pourrait procéder à l'analyse des effets économiques d'un comportement, ce à quoi oblige l'application d'un droit économique, autrement dit, le juge administratif donnerait la faveur en raisonnement déductif, alors que l'application juridictionnelle du droit économique implique un raisonnement inductif. Voir : David KATZ : **juge administratif et droit de la concurrence**, Op.cit, p.27.

( )

: / -4

.336

«(1)

23 1987

(2) ( )

(3)

---

1 - Pierre BEZARD, «La place du droit de la concurrence », op.cit., p.100.

2 - Sophie NICINSKI, **Droit public de la concurrence**, L.G.D.J, Paris, 2005, p.142 et143.

(1)

» :BEZARD Pierre

" :

" ...

(2) «

Leloup Jean

(3) Marie

:

---

1 - Pierre BEZARD, «**La place du droit de la concurrence** », Op.cit., p100.

2 - Ibid, p100.

3-Leur intervention est une magnifique illustration de l'aptitude des magistrats de l'ordre judiciaire à s'impliquer dans la vie économique. Comme l'écrivait P.Bezard en 1997 «...les juges ont entendu...participer étroitement à la construction de ce droit nouveau». Ils l'ont fait avec compétence et en ayant à cœur d'exiger des autorités administratives indépendantes le respect des principes directeurs du procès et de droits de la défense. Voir : Jean-Marie LELOUP: «**Caractères généraux du droit de la concurrence**», R.J.C, N°4, 2000, pp 75-88. Cf. p 87et 88.

(2)

(1)

( )

.( )

-

(3)

(4)

.99

: -1

-2

12-89

06-95

.101 100

:

03-03

.93

-3

-4

-309

2007

24-23

.312

320



«(1)

(2)

(3)

1989

(4)

03-03

---

1/63

-1

63

2 - Rachid ZOUAÏMIA, «Remarques critiques sur le contentieux des décisions du conseil de la concurrence en droit algérien » Revue El Mouhamat, N°2, Décembre 2004, pp 35-48. Cf. p41.

.38

-3

-4

.119

(1)

1990 23

(2)

(ART)

(3)

( )

(4)

(bloc de

(5)

compétences)

.41

-1

2- Serge PETIT, **Le contentieux judiciaire de l'administration**, Berger-Levrault, Paris, 1993, p331.

.97 96

-3

( )

/ -4

.337

5 - Sophie NICINSKI, **Droit public de la concurrence**, Op.cit, p144.

( )

<sup>(1)</sup>01-98

(2)

<sup>(3)</sup>01-98

1998 30 01-98 -1

.1998 37

2- Rachid ZOUAÏMIA : **Les autorités administratives indépendantes et la régulation économique en Algérie**, éditions Houma, Alger, 2005, P132.

: » : 9 -3

«...»



(1)

(2)

(3)

(4)

(5)

1 - Rachid ZOUAÏMIA , «Les fonctions répressives des autorités administratives indépendantes statuant en matière économique» Revue IDARA, N°2, 2004, pp 123-165. Cf. p156.

2000	13	2000 /	/ . . /10	-2
		.2000	46 .	
	2004	22	04 / / . . /02	
.2004	08	57	.	
				-3
				.314
.105				-4

5 - Rachid ZOUAÏMIA, « Le régime contentieux des autorités administratives indépendantes en droit algérien », Op.cit, p.24.

:

03-03 .1

)

(

.2

03-03

(1)

46

03-03

.3

.4

» :

03-03

63

-1

.« (20)

46

79

(1)

.5

(2)

(3)

(4)

(5)

( )

.134

-1

2 - Rachid ZOUAÏMIA, **Les autorités administratives indépendantes et la régulation économique en Algérie**, Op.cit, p135 et 136.

-3

.204

( )

/ -4

.344

5 - Renaud DE NOIX DE SAINT MARC: « **Régulateur et juges : introduction générale** » Op.cit, p116.

:

(1)

:

-

(2)

-

( )

( )

(3)

2 - Rachid ZOUAÏMIA, « Remarques critiques sur le contentieux des décisions du conseil de la concurrence en droit algérien », Op.cit, p39.

3 - C.Const, N°86-224 DC du 23 janvier 1987, RDP N°5, 1987, p1356, Conc. GAUDEMET (Y).

)

.(

:

( )

.( )

(1)

-

6

(2)

-1

1966

19

» :

:

«.

.21

:

)

-2

.138

(

-1 :

6

» :

(1)«

1986

1

243-86

48-47

(2)

03-03

(3)

)

-1

.138

(

2 - Marie Chantal BOUTARD-LABARDE, Guy CANIVET, **Droit français de la concurrence (droit des affaires)**, Op.cit, p233.

)

-3

.139

(

(1)

(2)

(3)

-2

03-03

(4)

(5)

( )

/ -1

.343

03-03

66

-2

67

-3

» :

30

-4

«....

.137

-5

(1)

(2)

---

03-03	68	-1
	24 3	-2

(1)

-

-03

2/29

«

» : 03

(2)

(3)

29 28 27 -1

» : 3/30 -2

» :03-03 40

«.....

...

.«

» :

03-03

28

3

-3

.«

(1)

(2)

(3)

(4)

.137

-1

.137

-2

03-03

28

-3

4 - Jean-Claude FOURGOUX, «Droits de la défense et droit au secret des affaires dans les procédures en matière de la concurrence», R.GAZ.Pal., N°5 (septembre-octobre) 1979, pp 482-484. Cf. p482.

:

(1)

( )

.( )

-

( )

(2)

.98

-1

: -2

:

.239

(1)

(2)

1987 06

(3)

(4)

03-03

...» : 63

(15)

.340 -1

.120 ( ) -2

.239 -3

4- Laurence NICOLAS-VULLIERME, «Procédure en droit interne de la concurrence», Op.cit, Fasc.55, Para.139.

46 45

.«

:

( )

( )

(1)

) (2)

(

(4) 63

(3)

(5)

- -1

308-287 2007 24-23

.296

2 - Rachid ZOUAIMIA: «Le régime contentieux des autorités administratives indépendantes en droit algérien», Op.cit, p30.

.297 -3

: 46 45 -4

(45 )

.(46 )

-5

.131

	(1)		
	(2)		
			-
(3)			
			-
		(4)	
	20		
2/69			
<hr/>			
1 - René POESY, « Le rôle du conseil de la concurrence et du juge judiciaire en Algérie et en France en droit des pratiques anticoncurrentielles, aspects procéduraux », Op.cit, p170-171.			
( )			/ -2
		.343	
		:	-3
			-
			-
.298			-4

» : 03-03

.«

(1)

(2)

(3)

69

.297

-1

2 - René POESY, « le rôle du conseil de la concurrence et du juge judiciaire en Algérie et en France en droit des pratiques anticoncurrentielles, aspects procéduraux », Op.cit, p171.

.122 121

-3

(1)

485

(2)

(3)

(4)

---

03-03

69

-1

2 - Laurence NICOLAS-VULLIERME, «**Procédure en droit interne de la concurrence**», Op.cit, Fasc.55, para.139.

302 301 : -3

-4

.317

(1)

(2)

(3)

---

.118	-1
.304 303	-2
.304	-3

## المبحث الثاني

### سلطات القاضي العادي عند النظر في منازعات قرارات مجلس المنافسة

(1)

( )

.( )

---

1 - René POESY, « Le rôle du conseil de la concurrence et du juge judiciaire en Algérie et en France en droit des pratiques anticoncurrentielles, aspects procéduraux », Op.cit, p168.

(1)

(2)

( ) ( ) .

(3)

(4)

281

-1

.282

.46

-2

( )

/ -3

.344

4- Marie Chantal BOUTARD-LABARDE, Guy CANIVET, **Droit français de la concurrence**, Op.cit, p239.

(1)

( )

( )

.( )

-

:

-1

(2)

(3)

.138

-1

2 - René POESY, « **Le rôle du conseil de la concurrence et du juge judiciaire en Algérie et en France en droit des pratiques anticoncurrentielles, aspects procéduraux** », Op.cit, p169.

-3

Mustapha KARADJI, Soraya CHAIB, « **Le droit à la motivation : des actes administratifs en droit français et algérien** » Revue IDARA, N°29, 2005, pp 109-122. Cf. p114.

(1)  
(  
(2)  
:

-2

(3)

(4)

-

:

.1

.2

:

-1

.269 271-259 2007 24-23

2- Guy CANIVET, «**Propos généraux sur les régulateurs et les juges**», in les régulations économiques : légitimité et efficacité, sous la Direction de Marie Anne Frison Roche, Presses de sciences PO et Dalloz, Paris, 2004, p187.

.282

-3

.269

-4

(1)

(2)

(Brenntag)

(Gaches Chimie)

(3)

-1

.127

.269

-2

3-Cass. Com., 26 février 2008 : Société Brenntag C . Société Gaches Chimie – Pourvoi n° 07 – 14. 126, R . Gaz. Pal ., Recueil Novembre – Décembre 2008, Sommaires de jurisprudence , p 4047et 4048.

)

(

(1)

:

.1

.

.2

:

(2)

.3

:

(3)

.

:

.

---

1 -Guy CANIVET, « Propos généraux sur les régulateurs et les juges », Op.cit., p185.

.113

-2

( )

/ -3

.344

(1)

(2)

(3)

(4)

(5)

)

(

(6)

.189

-1

2 - Pierre BEZARD, «**La place du droit de la concurrence** », Op.cit, p101.

: RIVERO

-3

« Si l'on prend la peine d'expliquer à l'homme le pourquoi et le comment de ce qui lui est imposé, sa liberté et sa raison entreront en jeu, elles sont, pour l'action, deux auxiliaires plus féconds que la hargne ou la semi-hébétude née de la contemplation d'un imprimé rédigé dans une langue apparemment étrangère ». Voir : Mustapha KARADJI, Soraya CHAIB, «**Le droit à la motivation des actes administratifs en droit français et algérien**», Op.cit, p109.

.194 193

-4

-03 1/19

-5

03

1/45

.243

-6

(1)

«...» : 03-03 23 -1  
" "

(1)

(2)

(3)

(4)

( )

---

-1

.128

( )

/ -2

.345 344

3 - Rachid ZOUAÏMIA, «Remarques critiques sur le contentieux des décisions du conseil de la concurrence en droit algérien», Op.cit, p48.

( )

/ -4

.345

(1)

(2) 1992 22

(3)

---

1 - Serge PETIT, **Le contentieux judiciaire de l'administration**, Op.cit, p331.

2 - David KATZ, **Juge administratif et droit de la concurrence**, Op.cit, p143 et144.

:

(1)

( )

.( )

-

03-03

63

:

(1)

(2)

(3)

(4)

:

63

.1

---

-1

.269

2-Rachid ZOUAÏMIA, **Les autorités administratives indépendantes et la régulation économique en Algérie**, Op.cit, p136.

-3

.314

4- Rachid ZOUAÏMIA, «**Remarques critiques sur le contentieux des décisions du conseil de la concurrence en droit algérien** », Op.cit, p46.

.2

(1)

(2)

.3

(3)

.4

(d'économistes)

(4)

---

1-Rachid ZOUAÏMIA, **Les autorités administratives indépendantes et la régulation économique en Algérie**, Op.cit, p138.

-2

.314

3-Rachid ZOUAÏMIA, «**Remarques critiques sur le contentieux des décisions du conseil de la concurrence en droit algérien**», Op.cit, p46.

4-Frédérique DUPUIS-TOUBOL, «**Le juge en complémentarité du régulateur** »,Op.cit, p140.

.5

(1)

(2)

(3)

(4)

---

1 62 -1

2- René POESY, «Le rôle du conseil de la concurrence et du juge judiciaire en Algérie et en France en droit des pratiques anticoncurrentielles, aspects procéduraux», Op.cit, p169 et 170.

.246

-3

4- Rachid ZOUAÏMIA, « Remarques critiques sur le contentieux des décisions du conseil de la concurrence en droit algérien », Op.cit, p45 et 46.



- :

(1)

(2)

(3)

---

1- Marie MALAURIE-VIGNAL, **Droit interne de la concurrence**, Op.cit., p161.

.143

-2

-3

"

"

(02)

(02)

(1)

(03)

(2)

(3)

France Télécom SFR

France

(4)

2

SFR

18

Télécom

354

-1

1/364

-2

.271

-3

4 - C.Paris, 2 avril 2008 : SFR SA et France Télécom SA c. Ministre de l'Economie –RG n° 2007/05604, R.Gaz.Pal., Recueil Novembre – Décembre 2008, Sommaires de jurisprudence, p4045 et 4046.

»:

03-03

70

«

(1)

---

1- « La cour d'appel a toutefois la faculté de retenir la vérification de l'exécution de sa décision, notamment en ajournant le prononcé de la sanction, jusqu'à une date fixée, à la quelle elle demande à ce qu'il lui soit fait rapport par le ministre chargé de l'économie sur le respect des injonction ». Voir : Marie Chantal BOUTARD-LABARDE, Guy CANIVET, **Droit Français de la concurrence**, Op.cit, P241-242.

03- 03 49

(1)

» :

(2) «....

(3)

» : 49 -1

«... .

03 -03 49 -2

364 -3

( ) .

( )

» : 03-03 /19

«.

( )

(1)

.( )

.

-

( )

(2)

(1)

(2)

:

)

.( )

(

---

1 - Jean- Bernard BLAISE, **Droit des affaires**, Op.cit, p 459.

:

**-1**

01-98

9

(1) 03-03

**-2**

(2)

---

-1

.131 2004-2003

.42

-2

-3

(1)

-4

(2)

2008 04

(3)

(4) 2008 12

1986

" "

.131

-1

03-03

63

-2

3 - Loi n° 2008-776 du 04 aout 2008 portant modernisation de l'économie, JO N° 181 du 5 aout 2008.

4 - Ordonnance n°2008-1161 du 13 novembre 2008 portant modernisation de la régulation de la concurrence, JO du 14 novembre 2008.

:

(2) (1)

( )

( )

9 8

» : 03-03 13

.« 12 11 10 7 6

(3)

(4)

-1

131

2 - Marie Chantal BOUTARD-LABARDE, Guy CANIVET, **Droit français de la concurrence**, Op.cit, p241.

03-03

06/ 95

-3

.48

4- Jean-Bernard BLAISE, **Droit des affaires**, Op.cit., p446.

(1)

(2)

"Clairval"

1993

14

(3)

( )

/ -1

.358-357

)

-2

.147

(

3 - Emmanuelle CLAUDEL, **Ententes anticoncurrentielle et droit des contrats**, op.cit, p 413.

(1)

:

(2)

(3)

(4)

( )

(5)

03-03

1 - Malgorzata KOZAK, « La sanction civile des violations du droit de la concurrence au regard de l'acquis communautaire et du droit Polonais, quelques commentaires après l'adhésion », Op.cit, p377.

2 - René POESY, « Le rôle du conseil de la concurrence et du juge judiciaire en Algérie et en France en droit des pratiques anticoncurrentielles, aspects procéduraux », Op.cit, p164.

.136

-3

4 - Rachid ZOUAÏMIA, « Remarques critiques sur le contentieux des décisions du conseil de la concurrence en droit algérien », Op.cit., p47

)

-5

.148

(

299

» :

«

(1)

(1)

03-03 2

: » :

-

-

.«

03-03

<sup>(1)</sup>05-10

2010

2

(2)

2003	19	03-03	2010	15	05-10	-1
			.2010	46	.	
				03-03	2	-2

( )

( )

( )

)

.( ) (

( )

( )

.

2008

32

03-03

38

-

-

-

-

-

-

-

# قائمة المراجع

قائمة المراجع:

	:	:	
	:	-1	
.2003		/	-1
( )		/	-2
	.2000		
			-3
	.2009		
)		/	-4
.2006/2005	(		
			-5
	.2000		
		/	-6
	.1990		
	:		-2
	:		-
		/	-1
	.2006-2005		

) / -2

(

.2005-2004

: -

.1

.2006

.2

.2004-2003

.3

.2007-2006

.4

.2007

.5

.2005

.6

.2005-2004

			.7
	(	)	
		.2004-2003	
06/95			.8
		03/03	
	.2004-2003		
		:	-3
			.1
	.2007	24-23	
	)		.2
		.2008	1
1	. . . . .	(	.3
		.2002	
			.4
		.2007	24-23
			.5
		.2002	1

				.6
		.2007	24-23	
				.7
		.2007	2 . . . . .	
				.8
		.2007	24-23	
:				.9
-				
		.2008	14 13 -	
				.10
		.2007	24-23	
				: -4
				: -
	1998	30	01-98	-
	.1998	37	.	
.	1975	26	58-75	-
		.	1975 78	

## قائمة المراجع

.		1975	26	59-75	-
				1975	101
9	.	1995	25	06-95	-
				( ) 1995	
		2000	05	03-2000	-
	.2000	48	.		
		2002	5	10-02	-
		.2002	08	.	
43	. . .	2003	19	03-03	-
	25	12-08		2003	
			.2008	36	2008
52	.	2003	26	11-03	-
				.2003	
		2003	25	12-03	-
64	.	2003	19	03-03	
				.2003	
		2008	25	09-08	-
		.2008	21	.	
		2009	25	03-09	-
			.2009	15	.
03-03		2010	15	05-10	-
	.2010	46	.	2003	19

			:	-
1996	17	44-96		-
		.1996 5		
2005	12	175-05		-
		.2005 35		
			:	-5
2000	13	2000/ / . . /10		-
.2000	46	.		
2004	22	04 / / . . /02		-
57				
		.2004 08		
			:	:

## 1- Ouvrages:

1. AUGUET Yvan, **Droit de la concurrence (droit interne)**, Ellipses, Paris, 2002.
2. BALLOT-LENA Aurélie, **La responsabilité civile en droit des affaires des régimes spéciaux vers un droit commun**, L.G.D.J, Lextenso éditions, Paris, 2008.
3. BLAISE Jean-Bernard, **Droit des affaires (commerçants, concurrence, distribution)**, L.G.D.J, DELTA, Paris, 1999.

4. BOUTARD-LABARDE Marie Chantal, CANIVET Guy, **Droit français de la concurrence, (droit des affaires)**, L. G. D. J., Paris, 1994.
5. CHAPUT Yves, **Le droit de la concurrence**, P.U.F, Paris, 1991.
6. CHARVIN Robert et GUESMI Ammar, **l'Algérie en mutation (les instruments juridiques de passage à l'économie de marché)**, l'harmattan, S .L.E, 2001.
7. FRISON-ROCHE Marie-Anne, **Droit et économie de la régulation (les régulations économiques : légitimité et efficacité)**, Presses de sciences PO et DALLOZ, Paris, 2004.
8. FRISON-ROCHE Marie-Anne, PAYET Marie-Stéphane, **Droit de la concurrence**, Dalloz, Paris, 2006.
9. GUEDJ Alain, **Pratique du droit de la concurrence national et communautaire**, LITEC, Paris, 2000.
- 10.KATZ David, **Juge administratif et droit de la concurrence**, Presses universitaires D'Aix-Marseille-PUAM, Paris, 2004.
- 11.MALAUURIE-VIGNAL Marie, **Droit interne de la concurrence**, Armand Colin, Paris, 1996.
12. \_\_\_\_\_, **Droit de la concurrence interne et communautaire**, Armand Colin, Paris, 3<sup>eme</sup> Édition, 2005.
- 13.NICINSKI Sophie, **Droit public de la concurrence**, L.G.D.J, Paris, 2005.
- 14.PETIT Serge, **Le contentieux judiciaire de l'administration**, Berger-Levrault, Paris, 1993.
- 15.ZOUAÏMIA Rachid, **Les autorités administratives indépendantes et la régulation économique en Algérie**, Editions Houma, Alger, 2005.

### 2. Thèses :

1. CLAUDEL Emmanuelle, « **Ententes anticoncurrentielles et droit des contrats** », thèse pour le doctorat en droit, Université de Paris X-Nanterre, 1994, Voir sur : [www.glose.org](http://www.glose.org)

### 3. Articles :

1. BERMOND Jean Cyril, « **L'introduction en droit français de la concurrence des actions de groupe : Le débat est-il franco-français ou franco-européen ?** », R.D.A.I, N°1, 2007.
2. BEZARD Pierre, « **La place du droit de la concurrence** », R.J.C, N°4, 2000.
3. CANIVET Guy, « **Propos généraux sur les régulateurs et les juges** », In les régulations économiques légitimité et efficacité, sous la direction de Marie-Anne Frison-Roche, Presses de sciences PO et Dalloz, Paris, 2004.
4. CHARLIER-BONATTI, « **Eléments du préjudice** », In « la réparation du préjudice causé par une pratique anti-concurrentielle en France et à l'étranger : bilan et perspectives », Colloque organisé le 17 octobre 2005 à la cour de cassation, Voir sur : [www.courdecassation.fr](http://www.courdecassation.fr)
5. CLAUDEL Emmanuelle, « **Concurrence** », R.T.D.C.D.E, N°3, Juillet-septembre2001.
6. DECOCQ André, « **La dépénalisation du droit de la concurrence** », R.J.C, N°11, 2001.
7. DENOIX DE SAINT MARC Renaud, « **Régulateurs et juges : introduction générale** », In : les régulations économiques légitimité et efficacité, sous la direction de Marie-Anne Frison Roche, Presses de Sciences PO et Dalloz, Paris, 2004.

8. DUPUIS-TOUBOL Frédérique, « **Le juge en complémentarité du régulateur** » In : les régulations économiques légitimité et efficacité, sous la direction de Marie-Anne Frison-Roche, Presses de sciences PO et Dalloz, Paris, 2004.
9. \_\_\_\_\_, « **Action civile en matière de pratiques anti-concurrentielles : éléments de problématique** », In « la réparation du préjudice cause par une pratique anti-concurrentielle en France et à l'étranger : bilan et perspectives », Colloque organise le 17 octobre 2005 à la cour de cassation. Voir sur : [www.courdecassation.fr](http://www.courdecassation.fr)
10. FASQUELLE Daniel, « **Les dommages et intérêts en matière anticoncurrentielle** », voir sur : [www.minefi.gouv.fr/DGCCRF/](http://www.minefi.gouv.fr/DGCCRF/)
11. FOURGOUX Jean-Claude, « **Droit de la défense et droit au secret des affaires dans les procédures en matière de concurrence** », R. Gaz.Pal, N°5, Septembre-Octobre1979.
12. GODET Romain, « **La participation des autorités administratives indépendantes au règlement des litiges juridictionnels de droit commun : l'exemple des autorités de marché** », R.F.D.A, N°5, septembre-octobre2002.
13. GUIGA Jaouida, « **Le droit Tunisien de la concurrence à l'ère de la mondialisation** », R.J.C, N°4, 2000.
14. ISRAEL Jean-Jacques, « **La complémentarité face à la diversité des régulateurs et des juges** », In : les régulations économiques légitimité et efficacité sous la direction de Marie-Anne Frison-Roche, Presses de sciences PO et Dalloz, Paris, 2004.
15. JALABERT-DOURY Nathalie, NOUVEL Laurent et LE MAREC Delphine, « **Politiques de concurrence** », R.D.A.I., N°6, 2006.

16. KARADJI Mustapha, CHAIB Soraya, «**Le droit à la motivation des actes administratifs en droit français et algérien**», Revue Idara, N°29, 2005.
17. KOZAK Malgorzata, «**La sanction civile des violations du droit de la concurrence au regard de l'acquis communautaire et du droit Polonais, Quelques commentaires après l'adhésion** », R.D.A.I, N°3, 2005.
18. LAGHOUATI Samy, FASSIER Florent et MEBROUKINE Ali, «**Le droit algérien de la concurrence à la croisée des chemins**», R.D.A.I, N°5, 2006.
19. LASSER-KIESOW Valérie, «**La promotion des sanctions civiles en droit des pratiques anticoncurrentielles**», Re.Da, N°30, 2007.
20. LELOUP Jean-Marie, «**Caractère généraux du droit de la concurrence**», R.J.C, N°4, 2000.
21. MALAURIE-VIGNAL Marie, «**Que reste t-il de la dépénalisation voulue par les rédacteurs de l'ordonnance du 1<sup>er</sup> décembre 1986** », R.M.L.N.J.C (contrats-concurrence-consommation), N°12, décembre 2006.
22. NAGUIB Hosni, «**Les sanctions non criminelles en matière de délits économiques**», R.D.E.P, N°2, Juin1966.
23. NICOLAS-VULLIERME Laurence, «**Procédure en droit interne de la concurrence** », E.J.C, 1998.
24. POESY René, «**Le rôle du conseil de la concurrence et du juge judiciaire en Algérie et en France en droit des pratiques anticoncurrentielles, aspects procéduraux** », In l'Algérie en mutation (les instruments juridiques de passage à l'économie de marché), sous la direction de Robert CHARVIN et GUESMI Ammar, l'harmattan, S.L.E, 2001.
25. TOUNAKTI Khalifa, «**Le rôle du pouvoir judiciaire dans l'application du droit et de la politique de la concurrence**», voir sur : [www.concurrence.com](http://www.concurrence.com)

26. ZOUAÏMIA Rachid, «Les fonctions répressives des autorités administratives indépendantes statuant en matière économique», Revue Idara, N°2, 2004.
27. \_\_\_\_\_, «Remarques critiques sur le contentieux des décisions du conseil de la concurrence en droit algérien» Revue El-Mouhamat, N°2, decembre2004.
28. \_\_\_\_\_, «Le régime contentieux des autorités administratives indépendantes en droit algérien», Revue Idara, N°1, 2005.

#### 4. Textes juridiques :

1. Décret N°2005-1756 du 30 décembre 2005 fixant la liste et le ressort des juridictions spécialisées en matière de concurrence, de propriété industrielle et de difficultés des entreprises, JORF N°304 du 31 décembre 2005.
2. Loi N° 2008-776 du 4 août 2008 portant modernisation de l'économie, JO N°181 du 5 aout 2008.
3. Ordonnance N°2008-1161 du 13 novembre 2008 portant modernisation de la régulation de la concurrence, JO du 14 novembre 2008.

#### 5. Jurisprudence française :

1. C.Const, N°86-224, DC du 23 janvier 1987, RDP, N°5, 1987, p1356, Conc.GAUDEMET (Y).
2. Cass.Com, 26 fevrier 2008 : Société Brenntag c. société Gaches, chimie- Pourvoi N°7-14.126, R.Gaz.Pal., Recueil Novembre-Décembre 2008, sommaires de jurisprudence.
3. C.Paris, 2 avril 2008 : SFR SA et France Telecom SA c. Ministre de l'économie- RG N°2007/05604. R.Gaz.Pal., Recueil novembre décembre 2008, sommaires de jurisprudence.

4. C.Paris, 8 avril 2008 : laboratoire GlascoSmithKline (France) SAS-RG N°2007/07008, R.Gaz.Pal., Recueil Novembre-Décembre 2008, sommaires de jurisprudence.

### 6. Documents :

1. « **Conseil de la concurrence** » Rapport annuel 2003, la documentation française, Paris, Juin2004.
2. « **Les sanctions civiles à l'encontre des pratiques anticoncurrentielles** », voir sur : [www.concurrence.com](http://www.concurrence.com)
3. Livre vert du 19 décembre 2005, intitulé « **Actions en dommages et intérêts pour infraction aux règles communautaires sur les entêtes et les abus de position dominante** », voir sur : <http://eur-lex.europa.eu/lexUriServ/site/fr/Com/2005/Com2005-0672fr01.pdf>.

### 7. Sites Internet :

- <http://www.legifrance.gouv.fr>

:

### **Résumé :**

Le conseil de la concurrence est une autorité spécialisée, créée par le législateur pour réguler l'activité économique et sanctionner les pratiques anticoncurrentielle mais l'existence de ce dernier n'élimine jamais la compétence des juridictions ordinaires, car les juridictions civiles et commerciales, sont seules compétentes pour prononcer la nullité totale ou partielle de l'acte illicite, et réparer le préjudice subi par les victimes de ces pratiques. En plus, les contentieux des décisions du conseil de la concurrence relèvent de la compétence de la cour d'Alger statuant en matière commerciale, cette dernière participe aussi à l'activité de régulation, même si cette participation n'est qu'indirecte. Entre le conseil de la concurrence et les juridictions, une véritable collaboration qui traduit la complémentarité de ces autorités dans la régulation de la concurrence.